

Plan Stratégique

ACORD Burundi

2012-2015



www.acordinternational.org

Défendre les droits. Promouvoir la justice.



Une société burundaise dans laquelle tous les citoyens peuvent équitablement réaliser leurs droits et s'acquitter de leurs responsabilités

Ce que nous devons savoir sur le Burundi

Le Burundi est un pays pauvre surpeuplé d'Afrique des Grands Lacs qui s'étend sur 27834 km². Sa population était estimée à 8,2 millions d'habitants en 2008 avec une densité moyenne de 310 habitants au km². La population burundaise est très jeune, 22% sont des enfants de moins de 5 ans alors que les moins de 15 ans représentent 47%. Les femmes quant à elles, représentent 51,7% de la population burundaise.

Le Burundi a, depuis son indépendance, connu des crises et guerres civiles répétitives dont les causes restent politiques avec des manifestations ethniques très prononcées liées principalement à une gestion du pouvoir trop centralisée et peu démocratique. En effet, le système de gouvernance a été caractérisé par une gestion autoritariste du pouvoir, basée sur des coups d'Etat militaires qui se sont succédés pendant plus de 30 ans. Ce système a eu des conséquences néfastes sur la vie du pays notamment des frustrations sans cesse grandissantes aboutissant à des mouvements de rébellion pour combattre les gouvernements en place. En 1993, le Burundi a été plongé dans une crise violente caractérisée par des tueries politico

ethniques. Elle a abouti à l'affaiblissement de l'Etat étant donné qu'il n'a pas été capable d'assurer ses missions essentielles, celles de protéger les personnes et leurs biens. **Du point de vue de la sécurité et droits humains**, on observe toujours des exécutions extrajudiciaires, meurtres et assassinats de personnes tuées sur base d'appartenance notamment politique, emprisonnements arbitraires, harcèlement des journalistes et des leaders des OSCs particulièrement les défenseurs des Droits humains. Il s'observe également la mise en pratique de la théorie de vengeance, c'est-à-dire des violences qui appellent à la violence.

Cette crise a eu d'énormes conséquences sur le plan matériel et social. On note notamment la destruction des biens et des infrastructures socio-économiques, la chute de la production agricole et la réduction des indicateurs de performances dans l'accès des services sociaux notamment le taux de scolarisation, le taux de couverture vaccinale, la pandémie du VIH/SIDA et le chômage de l'autre côté. Depuis la **signature de l'accord d'Arusha**, des avancés significatives sont observées sur plusieurs secteurs de la vie nationale.

Chiffres clés du Burundi

Population: 8,5 millions

Indice de pauvreté : 178 sur 187 pays

Espérance de vie : 50.9 ans

Revenus par habitant : \$250

Densité de population : 315 personnes au km²

Taux de prévalence du VIH/SIDA : 1.3%

% de femmes au Parlement : 30%

Réfugiés internes et personnes déplacées : 145 000

Il s'agit notamment des élections qui ont permis la mise en place des institutions étatiques, la mise en place des outils de programmation pour la sortie de la pauvreté (CSLP et Vision 2025), les politiques sectorielles des différents ministères, le rapatriement des réfugiés, la stratégie de réintégration, etc.

Parallèlement à ces avancées, l'on note également des signes de pauvreté caractérisés par la violation des droits humains, l'impunité, la corruption, l'insécurité alimentaire, la propagation du VIH/SIDA en milieu rural et la faible capacité du pouvoir d'achat de la majorité des burundais. L'aide extérieure représente plus de 51% du budget national. **L'insécurité alimentaire** est un mal qui frappe toutes les régions naturelles du Burundi. On note une flambée des prix des produits de première nécessité, alors que plus de 67% vivent en dessous du seuil de pauvreté, atteignant parfois plus 500%. Le **déficit énergétique**

du pays, la faiblesse de la production en matière d'électricité, et le manque de fiabilité de cette production constituent des obstacles majeurs au développement de l'industrie. L'absence de politique démographique a pour effet la diminution et l'appauvrissement des terres cultivables, des pâturages, et la disparition progressive du couvert forestier, le morcellement des terres et la diminution de la taille moyenne des exploitations, la multiplication des conflits fonciers avec leur corollaire au sein des communautés, l'appauvrissement du réseau hydrographique, la pollution des cours d'eau et du lac Tanganyika et la diminution des ressources halieutiques, la pression sur les infrastructures des services de base (éducation, santé, eau et assainissement) et sur la dépense publique dans les secteurs sociaux. **Du point de vue du genre**, la majorité des femmes (qui représentent 51,7% de la population et dépendent à 85% de l'agriculture) restent largement marginalisées et

dépendantes, malgré leur rôle central dans la souveraineté alimentaire, leurs familles et dans leurs communautés. Elles pratiquent l'agriculture et assurent la survie de la famille, mais restent les plus pauvres, ne sont qu'usufruitières de la terre, ne profitent pas des fruits de leur travail et jouissent de peu de considération sociale. Elles ne contrôlent donc pas les moyens de production et ne décident de rien quant à la répartition des ressources familiales. On trouve également d'autres groupes marginalisés : les jeunes sans emplois mais aussi victimes des manipulations et instrumentalisation politiciennes dans les violences, les chômeurs qui ont perdu leurs emplois à cause de la guerre ou de ses conséquences, les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et autres maladies chroniques, les Batwa, les rapatriés, les déplacés et les ex-combattants (RDExC).

Notre vision pour le Burundi

Vision : une société dans la laquelle tous les citoyens peuvent équitablement réaliser leurs droits et s'acquitter de leurs responsabilités

Mission : Faire cause commune avec les personnes pauvres et celles qui sont privées de leurs droits dans le but d'aboutir à la justice sociale et au développement en s'appuyant sur des mouvements de citoyens ancrés au niveau local

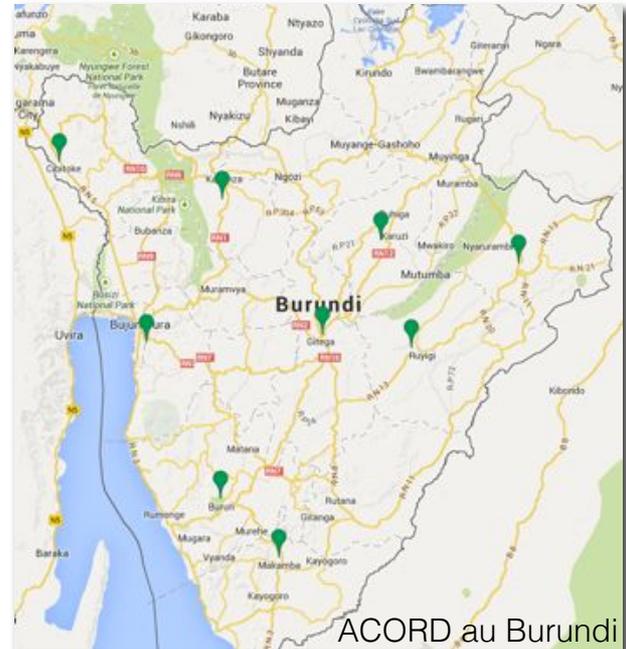
ACORD au Burundi

De 1994 à 1999, le Burundi connaît la guerre civile, de nombreuses destructions des infrastructures socio-économiques, l'insécurité généralisée et la déchirure du tissu social, qui poussent de nombreux réfugiés vers l'étranger, entraînent des déplacements de population intérieur, un problème d'insécurité alimentaire, de pauvreté généralisée et d'instabilité politique. Dans ce contexte, ACORD a mis en place un programme de réinsertion socio-économique des victimes de la guerre portant sur la gestion du programme axée sur les composantes géographiques, la sécurité alimentaire dans la province de Cankuzo ainsi qu'un programme urbain de réinsertion des populations vulnérables.

Entre 2000 et 2005, le pays est en phase de négociation de paix via les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et le Cessez le feu. La pauvreté est généralisée, on enregistre des violations massives des droits de l'homme et lors des élections de 2005, des institutions sont démocratiquement élues. Dans cette période, ACORD met en place un programme de rapprochement des communautés divisées et de participation communautaire via :

i) la mise en place des structures communautaires pour participer au processus de paix et développement communautaire; ii) la gestion des conflits par le renforcement des capacités des organisations de la société civile; iii) la sécurité alimentaire en faveur des rapatriés, déplacés et autres personnes vulnérables; iv) la lutte contre le VIH/SIDA; et v) la promotion de l'équité genre.

De 2006 à 2008, aux balbutiements d'un régime démocratique, le Burundi connaît un retour massif de réfugiés. En revanche, ce changement d'ère a des conséquences sur la politique de réintégration avec la naissance des conflits fonciers conduisant parfois à des tueries, à l'insécurité alimentaire et la prolifération des armes légères. Dans ce climat de l'insécurité persistante, ACORD mène un programme de consolidation de la paix sociale au Burundi basée sur la gestion du programme axée sur les composantes thématiques : conflit, sécurité alimentaire, genre et VIH/SIDA ayant pour but d'appuyer le processus de décentralisation et de participation citoyenne et à réintégrer socio-économiquement les personnes affectées par la guerre. Plus tard, de **2009 à 2011**, le pays est touché par les enjeux des élections de 2010, la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, des conflits fonciers, des viols et violences basées sur le genre et la pauvreté généralisée avec plus de 67% de la population vivant en dessous de seuil de la pauvreté. ACORD a eu a reconduire le programme de consolidation de la paix sociale en intégrant la donne d'engagement de plus d'acteurs de la société civile dans la consolidation de la paix, en particulier avec des organisations de femmes et des organisations des jeunes, leur mobilisation à la promotion d'un projet de société pacifique, l'interrogation de l'instrument et systèmes judiciaires en place pour la lutte contre l'impunité et les violences basées sur le genre.



Leçons apprises dont s'inspire ce Plan Stratégique

L'appropriation par les communautés est la clé de tout engagement, afin d'avoir des initiatives axées sur leurs réalités. L'acceptation et l'appropriation de l'initiative par la communauté va déterminer l'issue des initiatives et la viabilité des programmes sur le long terme au delà des phases d'exécution de projets. Ainsi, ACORD s'efforcera de renforcer l'organisation des communautés afin qu'elles réalisent leur pouvoir collectif et civique en apportant elles-mêmes le changement dans leur communauté. La compréhension des causes profondes des inégalités sociales est primordiale pour tenter de les résoudre avec les communautés locales, en passant notamment par le renforcement de leurs capacités.

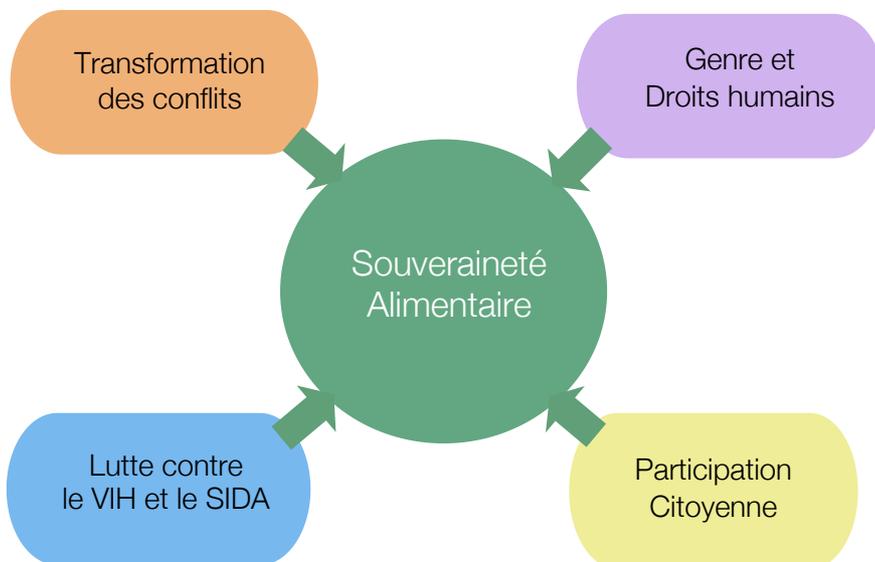
ACORD embrasse et renforce les approches issues des communautés à la base. La flexibilité dans la mise en œuvre des programmes encourage ACORD à ne pas imposer des solutions venues de l'extérieur à la communauté, mais travaille au sein des communautés, en embrassant leurs approches et en les améliorant / renforçant de façon à leur permettre de répondre à leurs besoins à l'aide de méthodologies auxquelles elles peuvent s'identifier. Ceci est rendu également possible grâce à la synergie entre le travail d'ACORD et ceux du gouvernement et autres partenaires de développement au Burundi. Travailler en partenariat avec les acteurs locaux tels que les leaders communautaires, l'administration, les services techniques, les organisations locales, les coopératives de production et de transformation des produits agricoles..., aide la communauté à s'appuyer sur une organisation qui comprend les dynamiques et contextes, et ouvre donc un mode d'engagement continu entre la communauté et les acteurs locaux pour l'amélioration de leur condition de vie.

La clef de la réussite d'un tel partenariat est le respect mutuel et la confiance entre les communautés, les acteurs locaux et ACORD Burundi. C'est sur ce principe que la réalisation du changement communautaire souhaité peut être atteinte, basée sur une responsabilisation réciproque et un développement concerté. Enfin, intensifier l'action des communautés pour influencer les politiques au niveau national doit continuer d'être un axe clé d'implication d'ACORD en basant le travail de plaidoyer sur les leçons apprises au niveau communautaire.



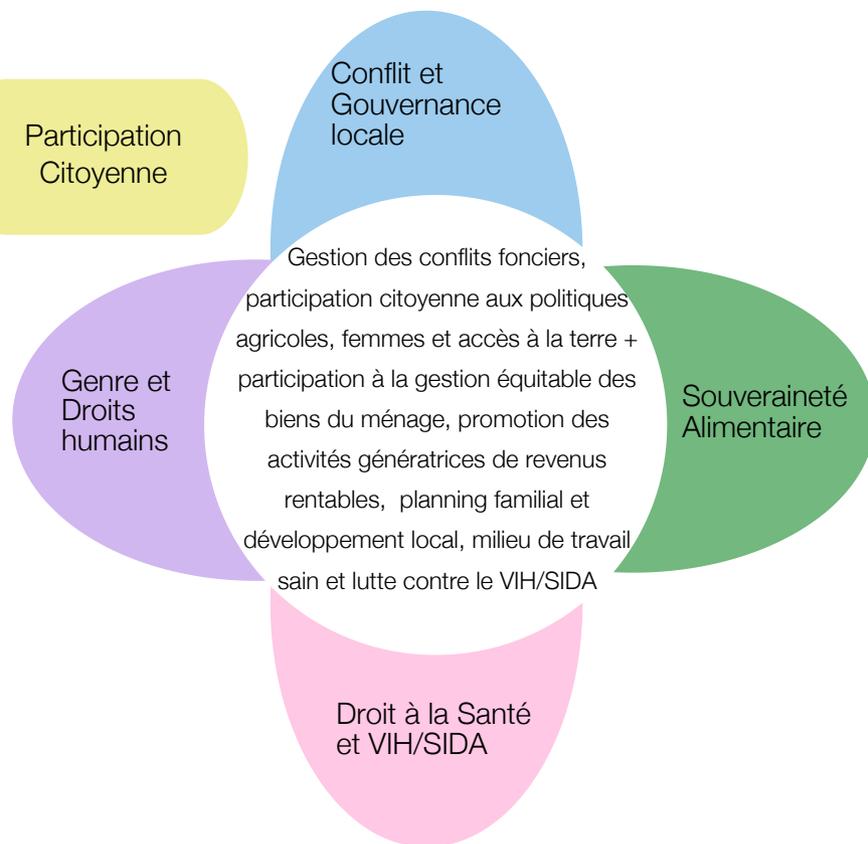
Directions stratégiques 2012-2015

Depuis 2012, le pays se caractérise par le contexte de pauvreté et de tensions politiques, d'absence/insuffisance de dialogue entre l'opposition et le parti au pouvoir, la persistance des conflits fonciers, le manque d'avancement de la justice transitionnelle et l'impunité.



ACORD a mis en place un programme d'appui à la réduction de la pauvreté à travers le dialogue et qui a comme objectif global de contribuer à la création des conditions favorables au respect des droits humains et à la réduction de la pauvreté au Burundi.

Les objectifs spécifiques (ou stratégiques) sont : (i) Contribuer à l'amélioration des conditions techniques et politiques de la réalisation de la souveraineté alimentaire (ii) Promouvoir le dialogue social pour le respect des droits humains au Burundi, (iii) réduire les inégalités en vue d'améliorer le statut, le développement et l'influence des femmes et (iv) développer le partenariat et influencer la pensée, les pratiques et politiques liées au VIH et SIDA au Burundi.



Direction stratégique 1 : Souveraineté alimentaire

Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration des conditions techniques et politiques pour la réalisation de la souveraineté alimentaire au Burundi

Résultat 1.1: La production agricole est améliorée et valorisée

Résultat 1.2 : Les petits producteurs maîtrisent les politiques agricoles et sont organisés en mouvement social pour défendre leurs intérêts

Direction stratégique 2: Transformation des conflits & Gouvernance locale

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le dialogue social et l'engagement actif des communautés marginalisées pour le respect des droits humains et la construction de la paix au Burundi

Résultat 2.1 : Les capacités des leaders à tous les niveaux sont renforcées dans la transformation des conflits et la promotion des droits socioéconomiques

Résultat 2.2 : Les communautés à la base sont structurées et renforcées pour le développement social

Direction stratégique 3 : Genre et Droits humains

Objectif spécifique 3 : Construire une connaissance solide sur les relations positives genre et les moyens efficaces pour réduire les inégalités en vue d'améliorer le statut, le développement et l'influence des femmes

Résultat 3.1: Une prise de position favorable au changement fondamental des attitudes et croyances sociales est visible par rapport aux violences faites aux femmes et aux filles



Direction stratégique 4 : Droit à la Santé et VIH / SIDA

Objectif spécifique 4: Promouvoir l'apprentissage, renforcer les capacités et développer un partenariat effectif pour influencer la pensée, les pratiques et politiques liées au VIH et Sida au Burundi

Résultat 4.1: Le VIH est intégré en milieu de travail et dans les programmes de moyens d'existence chez ACORD et ses partenaires



Partenariat et réseautage au Burundi

ACORD au BURUNDI va continuer à développer l'approche partenariale avec des organisations et institutions aussi bien locales qu'internationales, étatiques ou non étatiques dans la mise en œuvre du programme d'appui au dialogue social et la réduction de la pauvreté dans les 4 thématiques prioritaires d'intervention. Cette approche sera toujours pratiquée. Les partenaires des différentes composantes vont être mis en réseau pour créer un mouvement engagé sur des questions de justice sociale. Cela sera fait à travers la complémentarité et la transversalité des actions des différentes composantes

Du côté du gouvernement et compte tenu de sa préoccupation de mettre en œuvre le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II, ACORD devra collaborer avec les différents ministères directement intéressés par des questions de sécurité alimentaire, lutte contre les inégalités sociales, la lutte contre le VIH/SIDA, de la planification et du développement communal et de la promotion du genre. La collaboration se fera à travers des conventions de partenariat.

Le réseautage est également une stratégie d'action que développe ACORD dans l'optique de créer des synergies entre les partenaires et acteurs d'un même secteur d'intervention. ACORD est soit membre ou initiateur de plusieurs réseaux comme le réseau AMAHORO, synergie foncière, plaidoyer agricole, plaidoyer sur la loi sur la succession, et d'autres. Le réseautage se révèle être une très bonne stratégie surtout dans le cadre des actions de plaidoyer et lobbying, mais aussi de sensibilisation et formation.

Les partenaires dans les différentes composantes vont être mis en réseau pour soutenir un mouvement engagé sur des questions de justice sociale, et cela à travers la complémentarité et la transversalité thématique.



CHANGEMENT PAR ET POUR LES CITOYENS
APPROCHE BASEE SUR LES DROITS
PROGRAMMATION COHERENTE
ACTION PRATIQUE
RECHERCHE
PLAIDOYER
PARTENARIAT
RESPONSABILITE
TRANSPARENCE
CAPITALISATION DES EXPERIENCES

Défendre les droits.

Promouvoir la justice.

ACORD travaille dans **17 pays africains** : Angola, Burkina Faso, **Burundi**, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Guinée, Kenya, Mali, Mauritanie, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Soudan du Sud, Ouganda.





Retrouvez-nous sur :



ACORD



@ACORDAfrique



ACORD Burundi

Chaussée du Prince Louis Rwagasore

Immeuble CNI No 6/7

Tél: +257 22 21 8309

Fax: +257 22 21 8310

info.br@acordinternational.org



Agency for Co-operation and Research in Development
Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
Agencia para Cooperação e de Pesquisa para o Desenvolvimento

www.acordinternational.org

